

FICHES PRATIQUES

Des réponses simples et concrètes à toutes vos questions

Comment choisir un incubateur pour lancer sa start-up

Pour accompagner le lancement d'une start-up, de plus en plus de structures proposent un service d'incubation. Face à une offre riche et diverse d'accompagnement, le futur créateur d'entreprise doit faire le bon choix. Explications.



1. Choisir un incubateur selon la nature du projet

Les incubateurs accompagnent les entrepreneurs en herbe pour les aider à concrétiser leur projet. Ils conseillent sur les démarches administratives, orientent vers des aides financières ou matérielles. Selon la nature de la future entité, différents types d'incubateurs existent. Certains accueillent tout type de projet, d'autres sont plus spécialisés. Par exemple, si l'innovation conçue par la start-up ne porte pas sur le domaine technologique, il est inutile de se tourner vers les incubateurs liés au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (appelés incubateurs Allègre). D'autres structures s'intéressent à des projets de nature variée, comme la biologie et la physico-chimie, l'économie sociale et solidaire ou encore les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il est alors important de bien se renseigner sur l'accompagnement proposé car chaque structure dispose de moyens financiers, matériels et humains différents. Si, par exemple, le jeune entrepreneur a besoin d'un local pour lancer son entreprise, mieux vaut se tourner vers un incubateur qui sera capable de lui en fournir un.

2. Choisir un incubateur selon les critères d'admission

Avant de candidater, le créateur d'entreprise devra veiller à ce que son projet respecte les critères d'admission de l'incubateur. D'autant plus que le comité de sélection particulièrement vigilant à cela est souvent composé d'entrepreneurs déjà installés, de business angels et autres banquiers. Les critères peuvent porter sur :

- le secteur d'activité ;
- le parcours du porteur de projet. Par exemple, pour intégrer leur incubateur, les grandes écoles exigent parfois que le porteur de projet soit un élève ou un ancien élève ;
- le soutien d'une autre structure, comme un laboratoire de recherche public pour les incubateurs Allègre ;
- la réalisation d'un business plan, etc.

3. Choisir un incubateur selon l'accompagnement attendu

Tous les incubateurs ne proposent pas les mêmes accompagnements. Avant la phase de création d'entreprise, le porteur de projet doit se poser quelques questions sur :

- l'échéance du projet : les incubateurs se proposent d'accompagner les start-ups sur des durées très variées, de quelques mois à plusieurs années ;
- le besoin d'autonomie du porteur de projet : certaines structures incubatrices s'intègrent pleinement dans le projet. Ce sont, par exemple, les grands groupes industriels ou encore les incubateurs qui investissent dans la création d'entreprise ;
- les besoins logistiques de la start-up. Disposer d'un bureau offre à l'entrepreneur un cadre professionnel, gage de sérieux pour sa clientèle future ;
- les conseils attendus par le porteur de projet. Chaque incubateur digne de ce nom dispose d'un réseau déjà bien ficelé. C'est le moment d'en profiter.

Quels sont les critères d'admission des incubateurs



1. Les critères d'admission des incubateurs Allègre

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose des incubateurs. On les appelle incubateurs Allègre car ils ont été mis en place, en 1999, par le ministre d'alors Claude Allègre. Pour les intégrer, le porteur du projet d'innovation doit être suivi par un laboratoire de recherche public. Autre option : le projet doit être détenteur du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes organisé par le même ministère. Ces incubateurs assurent ensuite un accompagnement pendant 24 mois. 28 structures de ce type existent en France. Les candidats doivent s'adresser directement à l'incubateur de leur région. Chaque projet est sélectionné selon sa maturité, son potentiel économique et son lien avec la recherche publique.

2. Les critères d'admission des autres incubateurs

Chaque incubateur met en place ses propres critères d'admission. S'il ne s'agit pas d'une innovation technologique, ce n'est pas la peine de tenter sa chance auprès des incubateurs Allègre. Mais les innovations de service, par exemple, ont aussi leur place dans une structure incubatrice. Dans certains cas particuliers, des critères spécifiques sont mis en place :

- les incubateurs de certaines grandes écoles d'ingénieur ou de commerce n'intègrent que des étudiants ou anciens étudiants du lieu. A noter que ce n'est pas le cas de l'école Centrale de Paris, par exemple ;
- l'incubateur des Pionnières exige qu'une femme fasse partie de l'équipe dirigeante de la future entreprise ;
- les incubateurs de grands groupes industriels exigent généralement que le projet ait un lien avec l'activité de l'entreprise. Ils incluent alors les start-ups dans leur dispositif de recherche et développement.

3. Quelles sont les phases d'admission des incubateurs ?

La première étape du porteur de projet sera de monter son dossier de candidature. En général, les incubateurs fournissent un dossier à remplir et à remettre avant une date limite de dépôt. Les structures cherchent à obtenir un descriptif détaillé du projet. Il faudra présenter les motivations du candidat, ce qu'il attend de l'incubateur et, bien sûr, décrire avec précision le projet (problématique, secteur d'activité, prestations ou produits, potentiel économique, clientèle ciblée, partenaires, perspectives à court, moyen et long termes ou encore état d'avancement). Après une première sélection effectuée par un comité d'admission, un entretien est organisé. Les responsables de la structure incubatrice peuvent être accompagnés de spécialistes de la création d'entreprise, ainsi que d'experts-comptables ou de banquiers, par exemple, chargés de juger la fiabilité du projet. Le futur entrepreneur aura à cœur de présenter son projet de manière technique et de décrire les marchés visés. C'est généralement le conseil d'administration de l'incubateur qui rend la décision finale.

Quels sont les différents types d'incubateurs



1. Les incubateurs liés à un organisme public

La loi sur l'innovation et la recherche de 1999 a mis en place des incubateurs soutenus par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils sont 28 sur le territoire métropolitain, ainsi qu'à La Réunion et en Guyane. Deux sont spécialisés dans le secteur de la santé (Paris Biotech Santé à Paris et Eurasanté dans le Nord-Pas-de-Calais) et un autre dans le numérique (La Belle-de-Mai à Marseille). Les autres sont multisectoriels. Tous accueillent des projets de créations d'entreprise innovante liés à un laboratoire de recherche public. A l'échelle européenne, d'autres structures proposent les mêmes services d'incubation : les centres européens d'entreprise et d'innovation (CEEI). Il en existe 37 en France, labellisés par l'Union européenne et soutenus par la Commission européenne. Enfin, localement, de nombreuses initiatives fleurissent un peu partout en France. Des incubateurs sont souvent proposés au sein des pôles de compétitivité, par les chambres de commerce et d'industrie ou les régions et métropoles.

2. Les incubateurs liés aux grandes écoles

Une centaine d'incubateurs se répartissent entre les grandes écoles (HEC, Essec, Centrale, Polytechnique, Mines, Business School, etc.) et les universités françaises. Certaines écoles possèdent leur propre structure, d'autres collaborent avec une société spécialisée. Généralement, ces incubateurs sont ouverts uniquement aux élèves ou anciens élèves de l'école, mais ce n'est pas toujours le cas. L'avantage est de pouvoir rencontrer facilement d'anciens élèves qui ont réussi, des chercheurs et des professeurs avisés ou des entrepreneurs expérimentés. Les durées d'incubation de ces structures sont très variées, de quelques mois à plusieurs années.

3. Les incubateurs liés aux grands groupes industriels

Certains groupes industriels accompagnent les start-ups par l'intermédiaire d'incubateurs corporate. Le plus souvent, l'objectif est de faire émerger des entreprises d'innovation en lien avec l'activité du groupe. Si l'intérêt pour la structure incubatrice est évident (attirer de nouveaux talents), la start-up a aussi l'avantage d'avoir un partenariat assuré après la période d'incubation. Seule contrainte : il est difficile de rester indépendant dans un tel contexte.

4. Les incubateurs liés à des investisseurs

Des investisseurs choisissent parfois d'accompagner des start-ups et d'injecter des fonds dans leur capital d'amorçage. Par leurs conseils et leur suivi tout au long du processus de création d'entreprise, ils tiennent le rôle d'un incubateur, puis d'un accélérateur de croissance.

Quels sont les critères d'admission des incubateurs



1. Les critères d'admission des incubateurs Allègre

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose des incubateurs. On les appelle incubateurs Allègre car ils ont été mis en place, en 1999, par le ministre d'alors Claude Allègre. Pour les intégrer, le porteur du projet d'innovation doit être suivi par un laboratoire de recherche public. Autre option : le projet doit être détenteur du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes organisé par le même ministère. Ces incubateurs assurent ensuite un accompagnement pendant 24 mois. 28 structures de ce type existent en France. Les candidats doivent s'adresser directement à l'incubateur de leur région. Chaque projet est sélectionné selon sa maturité, son potentiel économique et son lien avec la recherche publique.

2. Les critères d'admission des autres incubateurs

Chaque incubateur met en place ses propres critères d'admission. S'il ne s'agit pas d'une innovation technologique, ce n'est pas la peine de tenter sa chance auprès des incubateurs Allègre. Mais les innovations de service, par exemple, ont aussi leur place dans une structure incubatrice. Dans certains cas particuliers, des critères spécifiques sont mis en place :

- les incubateurs de certaines grandes écoles d'ingénieur ou de commerce n'intègrent que des étudiants ou anciens étudiants du lieu. A noter que ce n'est pas le cas de l'école Centrale de Paris, par exemple ;
- l'incubateur des Pionnières exige qu'une femme fasse partie de l'équipe dirigeante de la future entreprise ;
- les incubateurs de grands groupes industriels exigent généralement que le projet ait un lien avec l'activité de l'entreprise. Ils incluent alors les start-ups dans leur dispositif de recherche et développement.

3. Quelles sont les phases d'admission des incubateurs ?

La première étape du porteur de projet sera de monter son dossier de candidature. En général, les incubateurs fournissent un dossier à remplir et à remettre avant une date limite de dépôt. Les structures cherchent à obtenir un descriptif détaillé du projet. Il faudra présenter les motivations du candidat, ce qu'il attend de l'incubateur et, bien sûr, décrire avec précision le projet (problématique, secteur d'activité, prestations ou produits, potentiel économique, clientèle ciblée, partenaires, perspectives à court, moyen et long termes ou encore état d'avancement). Après une première sélection effectuée par un comité d'admission, un entretien est organisé. Les responsables de la structure incubatrice peuvent être accompagnés de spécialistes de la création d'entreprise, ainsi que d'experts-comptables ou de banquiers, par exemple, chargés de juger la fiabilité du projet. Le futur entrepreneur aura à cœur de présenter son projet de manière technique et de décrire les marchés visés. C'est généralement le conseil d'administration de l'incubateur qui rend la décision finale.

Quels sont les différents types d'incubateurs



1. Les incubateurs liés à un organisme public

La loi sur l'innovation et la recherche de 1999 a mis en place des incubateurs soutenus par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils sont 28 sur le territoire métropolitain, ainsi qu'à La Réunion et en Guyane. Deux sont spécialisés dans le secteur de la santé (Paris Biotech Santé à Paris et Eurasanté dans le Nord-Pas-de-Calais) et un autre dans le numérique (La Belle-de-Mai à Marseille). Les autres sont multisectoriels. Tous accueillent des projets de créations d'entreprise innovante liés à un laboratoire de recherche public. A l'échelle européenne, d'autres structures proposent les mêmes services d'incubation : les centres européens d'entreprise et d'innovation (CEEI). Il en existe 37 en France, labellisés par l'Union européenne et soutenus par la Commission européenne. Enfin, localement, de nombreuses initiatives fleurissent un peu partout en France. Des incubateurs sont souvent proposés au sein des pôles de compétitivité, par les chambres de commerce et d'industrie ou les régions et métropoles.

2. Les incubateurs liés aux grandes écoles

Une centaine d'incubateurs se répartissent entre les grandes écoles (HEC, Essec, Centrale, Polytechnique, Mines, Business School, etc.) et les universités françaises. Certaines écoles possèdent leur propre structure, d'autres collaborent avec une société spécialisée. Généralement, ces incubateurs sont ouverts uniquement aux élèves ou anciens élèves de l'école, mais ce n'est pas toujours le cas. L'avantage est de pouvoir rencontrer facilement d'anciens élèves qui ont réussi, des chercheurs et des professeurs avisés ou des entrepreneurs expérimentés. Les durées d'incubation de ces structures sont très variées, de quelques mois à plusieurs années.

3. Les incubateurs liés aux grands groupes industriels

Certains groupes industriels accompagnent les start-ups par l'intermédiaire d'incubateurs corporate. Le plus souvent, l'objectif est de faire émerger des entreprises d'innovation en lien avec l'activité du groupe. Si l'intérêt pour la structure incubatrice est évident (attirer de nouveaux talents), la start-up a aussi l'avantage d'avoir un partenariat assuré après la période d'incubation. Seule contrainte : il est difficile de rester indépendant dans un tel contexte.

4. Les incubateurs liés à des investisseurs

Des investisseurs choisissent parfois d'accompagner des start-ups et d'injecter des fonds dans leur capital d'amorçage. Par leurs conseils et leur suivi tout au long du processus de création d'entreprise, ils tiennent le rôle d'un incubateur, puis d'un accélérateur de croissance.

Découvrir le monde du marketing et du commercial



La référence
des décideurs
La communauté
Marketing
& communication



Le média
cross canal
Ecommerçants
et commerce
connecté



Le média
orienté
100% client



Le service
d'information
des commerciaux
et des business
developers

Découvrir le monde de la finance et des achats



Le média référent
des acheteurs
privé / public



La solution
d'information
des directeurs
administratifs
et financiers

Découvrir le monde de l'entrepreneuriat



La source
d'information
des entrepreneurs
et
des dirigeants PME



Le magazine
des entreprises
artisanales



Le magazine
des entreprises
artisanales